



Préambule

Les élus SGEN-CFDT aux conseils centraux de l'Université Paris-Saclay ont découvert en séance du Conseil académique du 3 avril 2023 que la première demande de sortie de l'Établissement public expérimental (EPE) actuel se ferait, auprès du MESRI et pour avis de l'HCERES, le 4 juillet, accompagnée d'une proposition de statuts d'un Grand établissement qu'il ne sera plus possible de modifier par la suite, sauf en réponse aux remarques et recommandations de l'HCERES. Cela fait suite au Conseil académique du 7 novembre 2022 où les présidences des trois universités nous ont proposé d'adopter le principe d'intégration des UMA, avec leur PMJ, au sein de l'Université Paris-Saclay, au même titre que les quatre grandes écoles, renonçant au modèle de fusion des universités qui avait été inscrit dans le modèle cible dès 2018 et avancé au jury de l'IDEX. Nous réitérons ici notre regret que les arguments de natures stratégique, scientifique, financier et organisationnel, qui ont conduit les présidences des universités à renoncer à la fusion pour une intégration, ne nous aient pas été réellement présentés et aient été discutés par nos communautés.

Cependant, les élus SGEN-CFDT se félicitent de deux éléments dans cette proposition :

- L'abandon de la fusion des universités, donc la fusion/disparition des composantes universitaires (UFR, IUT, Ecoles internes) et des services centraux, fusion sur laquelle nous avons toujours alerté les risques humains, organisationnels et, in fine, scientifiques. Nous actons le maintien de nos composantes universitaires sur Saclay, Evry et Versailles qui font les structures de proximité d'appartenance de tous nos collègues, avec les laboratoires, et qui ont fait leur preuve dans le pilotage opérationnel des formations et de la recherche.
- La synchronisation entre la sortie de l'EPE et l'intégration des deux UMA, alors que la séquence initiale était : fusion des universités en 2025 et sortie de l'EPE en 2028. Cela permet d'examiner en même temps, dans notre gouvernance et notre structuration, la place des composantes universitaires et des établissements-composantes.

Un calendrier encore une fois précipité

La 1^{ère} demande de sortie de l'EPE a été fixée au 4 juillet 2023. Tous les conseils de composantes, tous les CA des établissements-composantes et des UMA doivent adopter cette sortie et la proposition de statuts associée pour un grand établissement au 1^{er} janvier 2025 avant. Là encore, tout est précipité, ne laissant la place à aucun travail collectif sérieux sur le bienfondé de ces statuts qui, nous l'avons compris, modifient a minima les statuts de l'EPE. Il s'agit donc de sortir d'une expérimentation, avec des statuts et une structuration temporaire, pour un grand établissement avec une structuration et une gouvernance



pérenne, voire définitive. C'est une question d'importance pour les personnels et les étudiants, qui ne peut se discuter en quelques semaines. Et **le calendrier ne laisse aucunement la place à un vrai travail collectif de bilan de cette expérimentation** tant en termes de participation démocratique, d'équilibre des pouvoirs, de simplification politique et administrative, et de l'intégration de tous les membres (écoles, universités, ONR).

A cela s'ajoute le calendrier du renouvellement des conseils centraux de l'Université Paris Saclay qui va s'intercaler entre la 1^{ère} demande de sortie de l'EPE et la 2^{nde} demande, sans parler de l'autoévaluation HCERES des formations, des laboratoires et de la gouvernance.

Or, nos instances, CA et Cac (Saclay, Evry, UVSQ), ont toutes acté l'intégration des deux UMA. Les structures portant les diplômes nationaux du prochain contrat sont en place et le resteront, sortie ou non de l'expérimentation (universités, qu'elles soient intégrées ou associées, l'école universitaire de 1^{er} cycle). L'urgence ne se justifie plus.

Les élus SGEN-CFDT demandent dont que le calendrier de la sortie de l'expérimentation soit repoussé de deux années pour permettre un vrai travail collectif de bilan sur des statuts et son RI associé sur 2023 et 2024 pour aller vers une université pérenne au 1^{er} janvier 2027.

Des structures et usages des statuts de l'EPE qui méritent d'être questionnés au-delà des modifications envisagées

En premier lieu, **plusieurs éléments inscrits dans les statuts de l'EPE actuel, et qui sont reconduits dans les statuts du GE, ne sont pas respectés**, en particulier son article 5 sur les compétences.

- L'université se devait d'établir des **conventions pluriannuelles** avec ses composantes et ses établissements-composantes avec une déclinaison annuelle, sur le modèle des Contrats d'Objectifs et de Moyens, déclinés en dialogue de gestion annuel. A notre connaissance, ces COM n'ont eu aucune concrétisation concrète.
- La **création des diplômes propres demandant à l'Etat le grade de licence et de master**, à l'exception des diplômes d'ingénieur et de l'ENS, ou hors Ile-de-France, doivent recevoir un avis du CA de l'Université. Les deux bachelors de l'école CentraleSupélec (celui en IA, sciences des données et du management et celui global engineering) auraient dû suivre cette procédure, ce qui à notre connaissance ne l'a pas été.



Nous demandons que la création des diplômes d'établissement demandant à l'Etat grade licence et master, comme les bachelors ou les masters, soient présentés pour avis devant la CFVU puis le CA de l'Université Paris-Saclay, dans un souci de cohérence de l'offre de formation, d'autant plus que ces diplômes utilisent la marque Université Paris-Saclay directement ou indirectement.

L'application de ces deux mesures, déjà prévues dans les statuts (il s'agit donc juste de les respecter), permettrait de renforcer la cohérence / l'intégration des écoles et les composantes universitaires au sein de l'université.

En second lieu, le **bilan des structures créées par les statuts actuels**, et proposées d'être reconduites dans les statuts du GE doit être dressé

- L'**EUPS** prévue par l'art. 35 a vocation à coordonner et accréditer l'ensemble des diplômes nationaux de 1^{er} cycle, Licence, BUT, LP et DU de 1^{er} cycle. Or, le Collège 1^{er} cycle prévu en l'art. 21 a vocation à coordonner les LDD, qui sont l'adjonction d'une mention de licence nationale et d'un DU, et qui continueraient de relever de l'accréditation de l'Université et non de l'EUPS. Ce collège n'est qu'une commission issue de la CFVU, et n'est en rien une structure de coordination dont les LDD ont un réel besoin.

Nous demandons que la coordination et l'accréditation des LDD soient portées par l'EUPS dans un souci d'efficacité organisationnelle, de cohérence pédagogique et de lisibilité pour les familles et les jeunes sur Parcoursup.

- Les **collèges master et 1^{er} cycle**, ou leur réunion, prévus aux articles 21, 22 et 23, ne sont que des commissions de travail, où aucun avis n'est demandé d'ailleurs, des questions de formations (MC2C, Règlements des études, maquette des DU ...) sur lesquelles la CFVU va donner ensuite son avis. Ces commissions relèvent plus d'un RI que de statuts.

Nous alertons aussi sur l'idée que le collège de l'EUPS soit la réunion des 3 CFVU. Au-delà du risque que les élus issus des composantes universitaires soient minoritaires sur des affaires qui concernent majoritairement ces composantes, les élus de la CFVU de l'Université Paris-Saclay sont déjà extrêmement sollicités par un grand nombre de commissions, et le temps de travail en commissions et instances n'est pas extensible.

Nous proposons de sortir les Collèges 1^{er} cycle et Master, qui sont actuellement des commissions de travail sans avis à donner, des statuts pour les mettre dans le futur règlement intérieur si le bilan de l'expérimentation justifie leur pérennisation.



- Le **Bureau de l'université**, prévu en l'art. 12, assiste le président de l'Université. Force est de constater qu'il ne tient absolument pas ce rôle : 2 à 3 réunions par an, sur une information descendante sur le budget. Soit on en fait un réel bureau assistant le président sur l'ensemble de ses prérogatives, au-delà des seules finances (gouvernance de l'université ; moyens : budget, emplois, patrimoine ... ; recherche et formation ; partenariats). Par exemple, il aurait pu donner un avis consultatif sur l'ensemble des réponses aux AAP (PIA, ANR ...) pour mettre en cohérence la stratégie scientifique et les moyens de l'université.

Ces mesures proposées permettraient de simplifier un peu notre structuration administrative, devenue bien complexe avec les GS, le collège des ED, les OI, même si nous reconnaissons que des structures de coordination de la politique scientifique sont nécessaires.

Renforcer le sentiment d'appartenance et la vie démocratique : une gouvernance plus équilibrée

Au niveau de la gouvernance globale de l'université, nous avons plusieurs propositions pour **rééquilibrer la représentation des membres de notre communauté, tant personnels qu'étudiants**, et le sentiment d'appartenance des personnels des composantes universitaires dont la motion portée par l'ensemble des départements disciplinaires de la Faculté des Sciences est un signal fort.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu de nos collègues que « de toute façon, ce n'est plus nous qui décidons mais les personnalités extérieures au Conseil d'administration qui, de toute façon, ne subiront pas les décisions qu'ils votent ». La répartition des sièges au CA prévu en l'article 13, 50% de personnalités extérieures et 50% de représentants des personnels et des usagers, mériterait d'être corrigée pour redonner, même symboliquement, le sentiment à l'ensemble des personnels et étudiants le sentiment que c'est bien leur Conseil d'administration et non une structure éthérée. Sans remettre en cause l'apport d'idées et le regard extérieur de personnalités extérieures, un rééquilibrage à la marge serait salutaire, et contribuerait à rendre un peu de souffle démocratique.

Nous proposons que les sièges au CA soient répartis comme suit : 20 représentants des personnels et des usagers et 16 personnalités qualifiées. Cela serait un signal symbolique fort vers les membres de notre communauté que le CA est bien le leur.

Actuellement, **les personnels et étudiants des UMA et Etablissements-composantes votent pour les instances de l'Universités Paris-Saclay et peuvent y être élus. Mais l'inverse n'est pas vrai.** En



fonction des listes, le CA et le CAC de l'université, qui décident certes pour les projets communs (IDEX, PIA, ...) mais aussi pour les moyens (emplois, budgets donc la répartition de la SCSP de l'ex Paris-Sud et ComUE) du périmètre employeur. Cette asymétrie qui ne devait être que temporaire pour la seule expérimentation, est en cours d'être ancrée et pérennisée. Bien évidemment, pour y remédier de manière simple, redonner la PMJ à l'ex Université Paris-Sud serait une piste, que certaine OS demandent d'ailleurs. Le seul fait que le président de l'université Paris-Saclay soit membre du CA des UI (et les VP CFVU et CR membres de leur CFVU et CR) ne suffit clairement pas à corriger cette asymétrie. Les élus SGEN-CFDT demandent a minima une gouvernance interne et un pilotage fort du périmètre employeur, à l'image de la CCEC sur les carrières des EC. Nous proposons donc de transformer, dans son rôle, le Bureau de l'université prévu en l'art. 12 en un Bureau du périmètre universitaire, présidé par un vice-président de l'université, élu par ce Bureau.

Partant du constat que le Bureau de l'Université nous semble être assez fictif sans son rôle actuel d'assister le président de l'université, nous proposons de faire du Bureau de l'Université l'organe d'assistance du président sur toutes les questions touchant aux moyens du périmètre employeur (emplois, répartition de la SCSP, patrimoine ...).

A l'image de la CCEC, ce Bureau du périmètre universitaire serait constitué d'élus du Cac et CA affectés ou hébergés dans les composantes universitaires et services centraux.

Ce Bureau élirait son Président qui aurait le titre de Vice-Président de l'Université.